



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 02 juillet 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 04

Extrait n°BC-07-2024-189

Objet : Attribution de subvention aux associations –Thématique Aménagement du Territoire, Habitat, Infrastructures.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Christian PALIN, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Patricia PALMONT, Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR à Christian PALIN, Germain DUTON Christian RAPHA.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les informations ci-après, relatives à la demande de subvention de l'association OUACABOU, présentée par la commission Aménagement du Territoire, Habitat et Infrastructures :

Date de réception	Porteur du projet	Intitulé du projet	Coût total du projet	Financement demandé
16/04/2024	OUACABOU	Recherches archéologiques	49 000,00 €	10 000,00 €

Considérant que les membres de la commission Aménagement du Territoire, Habitat et Infrastructures, réunis le 26 mars 2024, ont émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 10.000 euros ;

Considérant que les membres de la commission mixte subvention – finances, réunis le 19 juin 2024, ont émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 7.000 euros ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :****D'attribuer** une subvention comme suit :

Montant attribué	Bénéficiaire	Projet
7 000,00 €	Association OUACABOU	Recherches archéologiques

Article 2 :**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00


Abstention déclarée : 00

Non votant : 00


Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 26 juillet 2024

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT



Communauté d'Agglomération
CAP
Nord
Martinique
Tél : 0596 53 50 23
Fax : 0596 53 60 12
du Pays Nord Martinique